

15 avril 2010 - Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Orientations pluriannuelles de formation du CNFPT : La CGT vote contre

La CGT a voté contre les orientations présentées par le président DELUGA au conseil d'administration du CNFPT du 14 avril 2010. En effet, celles-ci ne marquent aucune rupture avec les orientations du mandat précédent et s'inscrivent totalement dans le cadre de la loi Hortefeux contre laquelle la CGT a voté lors de sa présentation au CSFPT. Elles s'inscrivent également dans l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes gouvernementales (loi mobilité, loi sur l'orientation professionnelle et la formation tout au long de la vie, réforme des CT), voire elles les anticipent. La CGT ne retrouve pas la traduction des intentions déclarées du président dans ces orientations.

Dans une déclaration, Sabine BOUQUET, a dénoncé, au nom de la CGT, la logique d'individualisation mise en place et la volonté de développer des prestations qui sortent du champ de la formation professionnelle et oriente l'action du CNFPT vers la consultance en RH.

De même a été pointée la valorisation de l'expertise pour les cadres qui témoigne d'un abandon (presque total) de la formation interprofessionnelle à l'environnement territorial et à la culture de service public dont a été porteur le CNFPT pendant 20 ans, en particulier à travers la formation des cadres A dispensée dans les ENACT. La CGT s'inquiète du devenir de l'encadrement des collectivités. Quel sera-t-il dans 20 ans si le CNFPT avalise et accentue cette liquidation de ces dimensions essentielles de la formation des cadres territoriaux. Comment vont se former et à quoi vont être formés les jeunes cadres qui intègrent la Fonction publique territoriale ? Quel sera leur attachement au statut et au service public s'ils

ne sont pas formés à cela ? La CGT entend défendre le bilan positif des ENACT – aujourd'hui scandaleusement occulté – « qui ont formé au service public pendant plus de 20 ans les cadres de la fonction publique ».

Il faut renouer avec un service public adossant la formation professionnelle au statut de fonctionnaire territorial des agents des collectivités locales.

La CGT a fait plusieurs propositions : développer les préparations aux concours et examens professionnels en présentiels en complément de la FOAD ou autres supports d'auto-formation, en particulier pour les agents de catégorie C, développer la formation initiale professionnelle des cadres en garantissant l'interprofessionnalité, la formation à la culture territoriale et aux valeurs du service public par la mise en place d'une offre complémentaire aux 5 jours de FI et engager une action en direction de la DGCL sur l'allongement des Formations Initiales à l'image de ce qui a été fait pour la formation des ingénieurs en chef qui va leur permettre de passer d'une FI de 5 jours à un statut d'élève de 12 mois. Ce qui démontre que c'est possible.

Le président DELUGA n'a pas souhaité commenter l'intervention de la CGT, « Nous n'avons pas les mêmes lunettes » a-t-il déclaré. Et d'ajouter « *dura lex, sed lex* » (la loi est dure mais c'est la loi). Une loi contre laquelle, c'est vrai, le groupe parlementaire, dont il est membre, n'a pas voté.

La CGT entend porter son analyse et ses propositions au sein des conseils régionaux d'orientation qui doivent débattre également de ces orientations.

FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

case 547 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL cedex

Tél : 01 48 18 83 74 – Fax : 01 48 51 98 20 – site : www.spterritoriaux.cgt.fr – e mail : fdsp@cgt.fr